



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° AGRI-UT-101

Moto-variateur synchrone à aimants permanents

1. Secteur d'application

Agriculture.

2. Dénomination

Mise en place d'un moto-variateur synchrone à aimants permanents de puissance nominale inférieure ou égale à 1 MW.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un moto-variateur synchrone à aimants permanents et sa puissance nominale.

À défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence installé est un moto-variateur synchrone à aimants permanents. Ce document précise la puissance nominale du moto-variateur.

4. Durée de vie conventionnelle

13 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

| Application | Montant en kWh cumac par kW | Puissance nominale du moto-variateur en kW |
|---|-----------------------------|--|
| Pompage d'irrigation | 3 200 | X P |
| Ventilation de bâtiments d'élevage | 32 700 | |
| Ventilation en serre | 23 200 | |
| Pompe à vide d'une salle de traite | 4 600 | |
| Chaufferie d'une serre (pompe, ventilateur brûleur) | 12 900 | |
| Autres applications | 5 700 | |



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée AGRI-UT-101,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.**

A/ AGRI-UT-101 (v. A15.1) : Mise en place d'un moto-variateur synchrone à aimants permanents de puissance nominale inférieure ou égale à 1 MW

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

Référence de la facture :

* Nom du site des travaux :

*Adresse des travaux :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

Caractéristiques du moto-variateur synchrone à aimants permanents :

*Puissance nominale P (kW) : (NB : P est inférieure ou égale à 1000 kW)

À ne remplir que si les marque et référence du moto-variateur ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

*Marque :

*Référence :

*Application du moto-variateur synchrone à aimants permanents (ne cocher qu'une seule case) :

- Pompage d'irrigation
- Ventilation de bâtiments d'élevage
- Ventilation en serre
- Pompe à vide d'une salle de traite
- Chaufferie d'une serre (pompe, ventilateur brûleur)
- Autres applications